ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Message d’intérêt public

Impôts fonciers dus le 3 décembre

Date de début : 22 novembre 2018
Date de fin : 3 décembre 2018
Nunavut **45 s**

Le ministère des Finances rappelle aux **détenteurs de propriété(s) à l’extérieur d’Iqaluit,** que leurs impôts fonciers doivent être payés d’ici le 3 décembre 2018.

Les avis d’impôts fonciers ont été envoyés le 3 octobre 2018. Si vous n’avez pas reçu d’avis, veuillez envoyer un courriel à l’adresse propertytax@gov.nu.ca, ou appeler (sans frais) au 1 800 316-3324. Vous avez la responsabilité de payer vos impôts fonciers à temps, peu importe de quelle manière vous choisissez d’effectuer les versements. Tout impôt foncier impayé après le 3 décembre pourrait faire l’objet de frais d’intérêts. De plus, votre nom pourrait être inscrit sur la liste publiée des arriérés d’impôts fonciers.

Pour en savoir plus, composez le 1 800 316-3324, ou écrivez à propertytax@gov.nu.ca.

###

Renseignements aux médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᙳᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓄᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca.*
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca*.

Communications